

ALLIANCE THÉRAPEUTIQUE AVEC LES JEUNES CONTREVENANTS

Modèles de résolution pour les ruptures par retrait et pour les ruptures par confrontation (Safran et Muran, 2000) : processus et exemples de mise en pratique



VOUS TROUVEREZ DANS CE DOCUMENT :

- ♦ [Contexte](#)
- ♦ [Définitions et bases théorique](#)
- ♦ [Modèle de résolution de rupture par retrait](#)
- ♦ [Modèle de résolution de rupture par confrontation](#)
- ♦ [Exemples d'application de ces modèles](#)
- ♦ [Références](#)
- ♦ [Aide-mémoire imprimable](#)

Les extraits de textes présentés ici sont tirés du document suivant :

Veilleux, Véronique (2014). *Processus de résolution de rupture de l'alliance thérapeutique : expérimentation du modèle de Safran et Muran (2000)*, rapport de stage, École de criminologie, Université de Montréal. Ce rapport de stage a été réalisé sous la direction de Louis-Georges Cournoyer (professeur à l'École de criminologie de l'Université de Montréal) et de Sophie Massé (de l'Institut universitaire jeunes en difficulté).

Le modèle de résolution de rupture de Safran et Muran (2000) a été traduit par Véronique Veilleux avec la collaboration de Roxanne Berthold, traductrice. Le modèle a, par la suite, été adapté et testé par Véronique Veilleux dans le cadre de son stage en intervention auprès de jeunes contrevenants en probation suivis sous la Loi du système de justice pénale pour adolescents (LSJPA) au Québec.

CONTEXTE

Les intervenants qui œuvrent auprès de délinquants juvéniles se heurtent parfois à une collaboration difficile avec cette clientèle, se traduisant le plus souvent par un manque d'engagement de la part du jeune dans une démarche de changement. Dans le cadre de l'intervention en centre jeunesse, les intervenants doivent composer avec des clients dont le suivi n'est effectivement pas volontaire, mais bien ordonné par un juge, ce qui complexifie la tâche des intervenants : ces derniers sont contraints d'allier intervention en contexte d'autorité et relation d'aide. Afin d'obtenir des résultats probants avec cette clientèle, une grande importance doit être accordée à l'alliance thérapeutique qui s'établit entre l'intervenant et son client. Et la qualité de l'alliance sera considérablement augmentée si l'intervenant maîtrise les éléments qu'elle implique, soit la création de l'alliance, son maintien, l'identification des ruptures de l'alliance et la mise en place de stratégies visant sa restauration. Il existe de nombreux modèles qui offrent des pistes cliniques pour guider l'intervenant dans la résolution des ruptures de l'alliance thérapeutique. Pour le projet de stage dont fait l'objet ce rapport, le modèle de résolution de rupture de Safran et Muran (2000) a été expérimenté dans le cadre du programme de Suivi intensif différencié du Centre jeunesse

de Montréal-Institut universitaire. À l'intérieur de rencontres de suivi probatoire, les séquences de résolution de rupture proposées par ce modèle ont été appliquées auprès de jeunes lorsque des indices de ruptures de l'alliance thérapeutique étaient observés. Dans la logique du modèle de Safran et Muran (2000), la rupture n'est pas seulement envisagée comme le fruit des agirs du client, mais aussi comme une expérience relevant aussi du savoir-faire et du savoir-être de l'intervenant.

Conclusion de l'expérimentation du modèle de résolutions de rupture d'alliance

En appliquant le modèle de Safran et Muran (2000), il a été intéressant d'apprendre que, pour résoudre un bris de l'alliance, l'intervenant doit être à même de reconnaître son rôle dans la relation. En situation de rupture, autant l'intervenant que le client peut se figer dans ses positions et tenter simplement de les justifier. Envisager et traiter la rupture comme un problème commun plutôt que comme un problème du client crée une certaine complicité et favorise le rétablissement de l'alliance parce que la dynamique en devient une de partenariat et non de confrontation.

DÉFINITIONS ET BASES THÉORIQUES

L'alliance thérapeutique. Étant un concept clinique fort investigué, l'alliance thérapeutique a fait l'objet de multiples définitions. Bordin (1979) fournit une définition phare de ce concept clinique. Selon cet auteur, la force de l'alliance thérapeutique dépend du degré d'accord entre le client et le thérapeute sur les tâches et les buts de la psychothérapie, ainsi que de la force du lien relationnel. Dans le prolongement de cette définition de Bordin (1979), Safran et Muran (2000) posent que la négociation entre le client et le thérapeute sur ces composantes est au cœur des processus de changement.

Quelques années plus tard, Gaston (1990) a proposé



une définition multidimensionnelle de l'alliance thérapeutique qui englobe quatre aspects distincts : la faculté du client à travailler efficacement en contexte thérapeutique, la prévalence du lien affectif entre le client et le thérapeute, l'implication du thérapeute et sa compréhension empathique, de même que l'entente du client et du thérapeute quant aux buts et aux tâches à réaliser lors du traitement.



L'impact de l'alliance sur l'intervention. L'alliance thérapeutique qui s'établit entre le client et le thérapeute est déterminante pour l'issue du traitement. L'alliance thérapeutique est un vecteur significatif du processus de changement dans la thérapie, nonobstant les diverses approches et théories psychothérapeutiques (Horvath et Luborsky, 1993; Gaston, 1990). La qualité de l'alliance thérapeutique serait un bon prédicateur des résultats obtenus au cours du processus de traitement (Safran et Muran, 2000; Binder et Strupp, 1997; Horvath et Symonds, 1991). Selon Florsheim, Shotorbani, Guest-Warnick, Barratt et Hwang (2000), après trois mois de traitement, les jeunes qui ont développé et entretenu une alliance thérapeutique de qualité avec les intervenants ont progressé plus facilement au cours du traitement et ont moins récidivé dans l'année suivant celui-ci.

La rupture d'alliance. L'alliance thérapeutique est un phénomène dynamique en constante mouvance (Safran et Muran, 2000). Pour Baillargeon, Pinosof et

Leduc (2005), l'alliance peut différer en fonction de la modalité psychothérapeutique et peut se métamorphoser au cours d'une même intervention. L'alliance devient habituellement plus solide au fil de la progression de la thérapie, quoiqu'elle puisse varier à différents moments du processus thérapeutique (Baillargeon et al., 2005). Une rupture de l'alliance thérapeutique peut se présenter à différentes étapes de la relation intervenant-client (Baillargeon et al., 2003). Ces auteurs définissent la rupture comme une détérioration de l'alliance thérapeutique qui prend sa source dans un désaccord sur les objectifs et les tâches ou dans un problème inhérent au lien. Cette définition de la rupture de Baillargeon et al. (2003) fait écho à la définition de l'alliance thérapeutique de Bordin (1979).

Deux types de ruptures d'alliance. Safran et Muran (2000) ont reconnu deux types de ruptures : la rupture de retrait et la rupture de confrontation. Dans un premier temps, pour Safran et Muran (2000), **la rupture de retrait** peut se définir par **un désengagement du client à l'égard de l'intervenant**, de ses propres émotions ou de certains aspects du processus thérapeutique. Ce type de rupture peut se présenter sous diverses formes. Dans certains cas, le client aura de la difficulté à exprimer ses besoins ou ses préoccupations à l'intérieur de la relation ; il pourra le faire de manière indirecte, par exemple. Dans d'autres cas, le client se conforme ou s'adapte subtilement aux désirs de l'intervenant, à ce qu'il en perçoit. Il n'est pas toujours facile pour l'intervenant de reconnaître que le client s'est soumis ou accommodé à son bon vouloir. En effet, il n'est pas rare que l'intervenant et le client forment ce type de pseudo-alliance qui repose sur une soumission ou un accommodement. Dans de tels cas, même si des progrès thérapeutiques peuvent avoir lieu à un certain niveau, la thérapie perpétue néanmoins un certain aspect destructeur de la relation. Dans les ruptures de retrait, le client favorise le maintien de la relation au détriment de son besoin d'individualisation ou de définition de soi. Dans un deuxième temps, selon Safran et Muran (2000), dans la **rupture de confrontation**, le client **exprime directement de la colère, du ressentiment ou de**

L'insatisfaction à l'égard de l'intervenant ou de certains aspects de la thérapie. Ces ruptures peuvent susciter des émotions intenses et troublantes de colère, d'impuissance, de culpabilité et même de désespoir chez l'intervenant. Lorsque surviennent de telles ruptures, il n'est pas improbable que l'intervenant réponde par la défensive, en condamnant subtilement son client, par exemple. Dans les ruptures de confrontation, le besoin d'individualisation ou de définition de soi prime sur la relation.

Des marqueurs de rupture d'alliance. Safran et Muran (2000) donnent des exemples de marqueurs de rupture de l'alliance thérapeutique.

Pour ces auteurs, les indices qui peuvent marquer une **rupture de retrait** sont : **le déni, les réponses courtes, les changements de sujet abruptes et l'intellectualisation des expériences douloureuses.**

Les marqueurs de **rupture de confrontation** correspondent à **des plaintes quant au processus thérapeutique (bien-fondé de la thérapie, paramètres de la thérapie, progrès effectués etc.). Ces plaintes peuvent également être faites à l'égard de l'intervenant.**

Impact des ruptures d'alliance et de leurs résolutions. Baillargeon et al. (2003) mentionnent que les

ruptures brisent l'alliance thérapeutique. Lorsqu'elles ne sont pas résolues, les ruptures de l'alliance peuvent parfois littéralement bousiller un traitement, voire même occasionner un dénouement abrupt de l'intervention (Baillargeon et al., 2003). Plusieurs auteurs avancent que ces ruptures, si elles sont résolues, peuvent être un vecteur puissant de remise en question des erreurs de pensée du client (Baillargeon et al., 2003; Baillargeon et al., 2005; Guay, 2009; Safran et Muran, 2000). Pour Safran et Muran (2000), les moments de rupture constituent des occasions uniques pour clarifier les tâches et les objectifs et aborder la nature du lien prévalent entre le client et l'intervenant. **Somme toute, la résolution des ruptures doit être vue comme une composante intégrale du traitement et comme un moyen efficace d'induire le changement.**

Cette tâche est loin d'être simple. Guay (2009) soulève le fait suivant : les intervenants sont très hésitants à aborder les points négatifs de la relation avec leur client. Ils auraient toutefois avantage à le faire pour accroître les effets positifs du suivi (Guay, 2009). Dans cette optique, les modèles de résolution de rupture peuvent offrir des points de repères pertinents et formateurs pour les intervenants, dont celui de Safran et Muran (2000).



Modèle de résolution de rupture de Safran et Muran (2000)

Le modèle de Safran et Muran se divise en deux processus: 1) processus de résolution de rupture de retrait; 2) processus de résolution de rupture de confrontation. Cela est présenté comme une série d'étapes consécutives, mais les intervenants ne peuvent pas se contenter de suivre machinalement les étapes prescrites. Dans le processus de résolution de rupture, les allers-retours entre les différentes étapes sont nécessaires (Safran et Muran, 2000).

UN MODÈLE DE RÉOLUTION POUR LES RUPTURES DE RETRAIT

Le modèle de résolution des ruptures de retrait présenté par Safran et Muran (2000) comprend cinq étapes (voir la figure 1). Chaque étape implique une tâche spécifique du client et des interventions précises de l'intervenant. Safran et Muran (2000) spécifient que les interventions décrites dans le chapitre sur la résolution des ruptures de retrait ne constituent pas une liste exhaustive : elles sont présentées seulement à titre d'exemples.

Étape 1 : Présence d'un marqueur de retrait

Pour Safran et Muran (2000), la première étape dans la résolution de ruptures est constituée par la présence

d'un marqueur de retrait chez le client. Tel que définie antérieurement, la rupture de retrait se présente comme un désengagement du client à l'endroit de l'intervenant, de ses propres émotions ou de certains aspects du processus thérapeutique. A cette étape, il peut être ardu pour le client de faire part ouvertement à l'intervenant de ses besoins ou de ses préoccupations au sein de la relation; il est possible qu'il le fasse de manière détournée, par exemple en s'exprimant en termes généraux et parfois vagues. Le client peut aussi se soumettre ou s'ajuster subtilement au bon vouloir de l'intervenant. Dans les ruptures de retrait, le client favorise le maintien de la relation au détriment de la satisfaction de ses besoins.

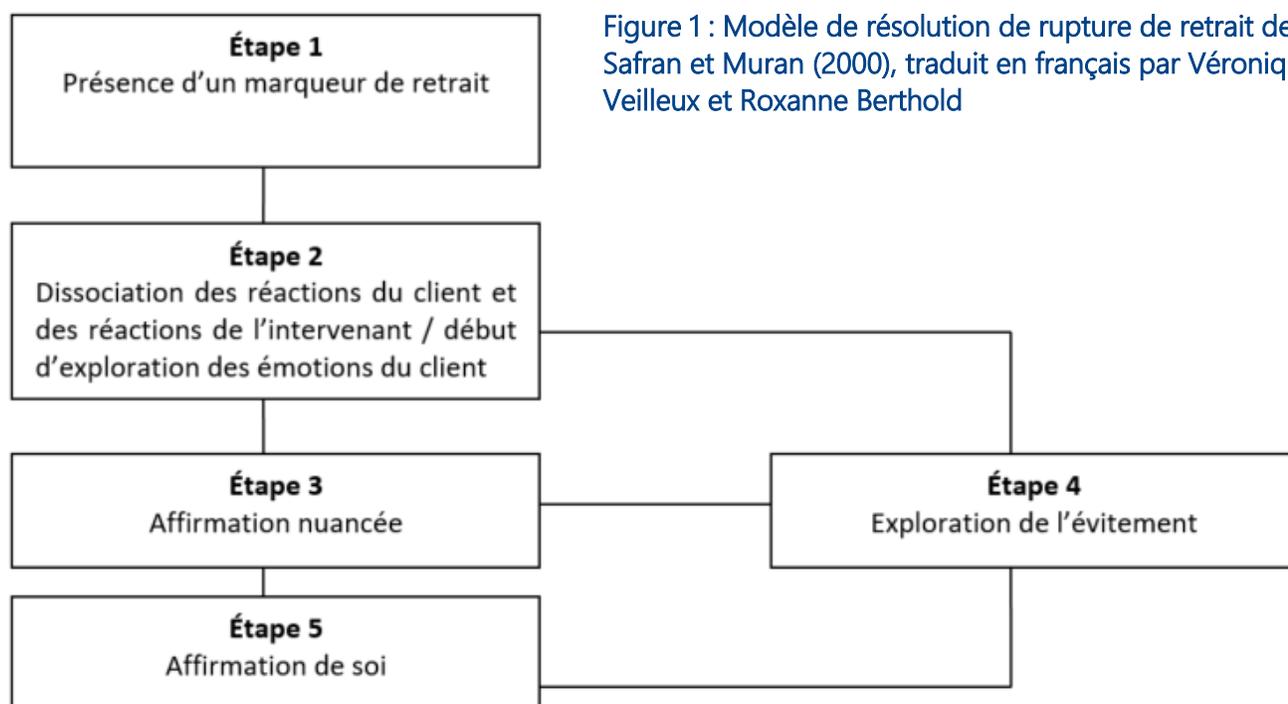


Figure 1 : Modèle de résolution de rupture de retrait de Safran et Muran (2000), traduit en français par Véronique Veilleux et Roxanne Berthold

Étape 2 : Dissociation des réactions du client et des réactions de l'intervenant et début d'exploration des émotions du client

Selon Safran et Muran (2000), à cette étape, l'intervenant commence à attirer l'attention du client sur la rupture et à explorer la relation client/intervenant. Dans la mesure où il est directement impliqué dans le processus thérapeutique, l'intervenant doit commencer à prendre conscience de la nature de sa participation à cette relation dyadique. Dans ce contexte, il doit être attentif non seulement aux réactions de son client, mais aussi aux siennes, toutes ces réactions étant imbriquées les unes aux autres. La tâche de l'intervenant est d'abord de reconnaître sa contribution à la relation client/intervenant, et ce, tout au long du processus thérapeutique. Dans cette perspective, l'intervenant devra dissocier ses réactions des réactions du client. Soulignons ici que, tout au long du processus de résolution de rupture, cette dissociation devra être faite sur une base permanente.

Dans les situations où le marqueur de retrait est particulièrement subtil, l'intervenant doit prendre conscience de ses propres réactions; ces dernières peuvent être les meilleurs indicateurs qu'il se passe quelque chose qui doit être exploré à l'intérieur de la relation client/intervenant. Safran et Muran (2000) proposent de multiples exemples à cet effet. L'intervenant peut notamment devoir travailler plus fort qu'à l'habitude lors d'une entrevue ou se surprendre à être moins attentif aux inquiétudes du client qu'il ne le serait avec d'autres clients. Il peut aussi s'apercevoir qu'il perd de l'intérêt envers ce dernier et que son attention s'éclipse peu à peu. Cela peut l'amener parfois à ignorer les inquiétudes d'un client, à le pousser à considérer les choses d'un certain point de vue.

Une fois que l'intervenant est conscient qu'il y a une dissonance dans la relation intervenant/client, il lui incombe dans un premier temps de se dissocier des émotions du client et, par la suite, de commencer à explorer les émotions que ce dernier tente d'éviter. Ces deux processus sont inter-reliés. Par exemple, l'intervenant

qui s'aperçoit que son attention s'éclipse progressivement peut partager cette expérience avec le client en cherchant à en savoir davantage sur le ressenti de ce dernier. L'intervenant pourrait dire par exemple : « Je me rends compte que mon esprit est ailleurs. Je ne suis pas certain de ce qui se passe, mais j'ai l'impression que c'est peut-être lié à la distance que je perçois dans ta voix. Sais-tu ce qui se passe de ton côté? ».



Durant cette étape, il est important de diriger l'attention du client vers la relation thérapeutique présente. Ces interventions peuvent s'illustrer sous la forme d'énoncés tels que : « Comment te sens-tu en ce moment? » ou « J'ai l'impression que tu te refermes en ce moment. » ou « Ressens-tu l'énergie qui circule entre nous en ce moment? ».

Selon Safran et Muran (2000), il est essentiel que l'intervenant demeure curieux et compréhensif envers le client, et qu'il soit ouvert et réceptif aux émotions négatives qui se manifestent. Il arrive souvent qu'à cette étape, le client exprime ses émotions négatives en des termes généraux plutôt que de confronter directement l'intervenant. Par exemple, le client pourrait se plaindre des professions liées au travail social. En guise de réponse, il pourrait être utile à l'intervenant d'explorer la pertinence des émotions du client dans la situation actuelle. Par exemple, l'intervenant pourrait dire : « Est-ce que tes préoccupations par rapport aux travailleurs sociaux en général s'appliquent à moi aussi? ».

Pour Safran et Muran (2000), il faut procéder à cette exploration sans être trop directif, en respectant la décision du client s'il choisit de ne pas discuter de ses émotions négatives par rapport à l'intervenant à ce moment précis. Ceci est particulièrement important auprès des clients qui ont tendance à être accommodants : en pressant un client à explorer des émotions qu'il n'est pas prêt à confronter, l'intervenant ne fera qu'amener celui-ci à se conformer ou à s'adapter subtilement aux désirs de l'intervenant.

Bien que Muran et Safran (2000) aient souligné le rôle de l'intervenant dans le processus de dissociation (réactions du client versus réactions de l'intervenant), ces deux auteurs n'ont pas illustré ce processus comme étant latéral; il nécessite aussi la participation du client.

Au cours de la résolution d'une rupture de retrait, l'intervenant doit, d'une part, accompagner le client dans l'exploration de ses pensées et de ses émotions liées à la rupture (étapes 3 et 5) et, d'autre part, faire cheminer le client vers l'exploration des processus et des opérations défensives internes qui interfèrent avec les émotions et les pensées liées à l'expérience de rupture ou les interrompre carrément (étape 4).

Étape 3 : Affirmation nuancée

Selon Safran et Muran (2000), à l'étape de l'affirmation nuancée, le client commence à exprimer ses pensées et émotions liées à l'expérience de la rupture. Celles-ci sont toutefois mélangées avec des caractéristiques du marqueur initial de rupture. Par exemple, le client commence à exprimer des émotions négatives, puis il nuance son énoncé négatif ou se rétracte (p. ex. : « Je me sens un peu agacé, mais ce n'est pas grave »). À cette étape, le client se rapproche de la découverte et de l'expression de ses besoins. Par contre, un tel contenu peut provoquer trop d'anxiété et le client peut se replier devant la reconnaissance complète de ses besoins et l'expérience de ses émotions.

Pour Safran et Muran (2000), un certain nombre d'interventions peuvent être pertinentes au cours de l'étape de l'affirmation nuancée. Le principe le plus im-

portant est d'être empathique à l'égard du client et de démontrer un intérêt et une curiosité sincères envers les émotions négatives qui sont exprimées. L'exploration et la distinction des diverses émotions vécues par le client sont des étapes essentielles. Lorsque le client semble ambigu quant à ses émotions négatives ou est en conflit avec celles-ci, l'intervenant peut reconnaître ces dissensions internes, puis mettre l'accent sur les préoccupations du client, soit la difficulté à reconnaître ou à exprimer clairement ses émotions.

Par exemple, l'intervenant pourrait dire : « On dirait que tu as deux avis sur cette question. D'un côté, tu sembles penser que ce n'est pas grave, mais d'un autre côté, tu sembles avoir des préoccupations. Si tu es prêt à aller un peu plus loin dans la réflexion, j'aimerais que tu mettes de côté le « ce n'est pas grave » pour qu'on puisse parler du côté qui te dérange. »



Une autre intervention utile selon Safran et Muran (2000) consiste à donner une rétroaction au client sur sa façon de nuancer ou d'amoindrir l'expression de ses émotions. Par exemple, l'intervenant pourrait faire la remarque suivante: « J'ai l'impression que tu commences à exprimer des émotions négatives, mais que tu finis par te retenir. Est-ce que tu t'en rends compte? » Si le client en est conscient, l'intervenant peut commencer à explorer le processus interne lié au fait que le client pondère ou restreint l'expression de

ses sentiments. Par exemple, l'intervenant peut demander : « Tu peux me dire ce que tu risquerais à exprimer ce qui te préoccupe? »

Étape 4 : Exploration de l'évitement

Safran et Muran (2000) stipulent qu'au cours d'un processus typique de résolution, l'exploration de la rupture se déroule jusqu'à un certain stade avant d'être bloquée. Pour ces derniers, le blocage est signifié chez le client par des stratégies d'adaptation, une verbalisation défensive et des gestes dont le but est l'évitement ou la gestion des émotions liées à l'expérience de rupture. Parmi les exemples de stratégies d'adaptation, il faut mentionner le fait de changer de sujet, de parler d'une voix étouffée ou d'employer des termes généraux plutôt que des mots précis liés à la relation thérapeutique en cours. L'exploration de l'évitement comprend l'exploration des croyances, des attentes et des processus internes qui empêchent la reconnaissance et l'expression des émotions et des besoins connexes à l'expé-

rience de rupture.

Par exemple, le client qui, en fonction de ses expériences passées, s'attend à ce qu'une expression de colère suscite des représailles, aura de la difficulté à reconnaître et à exprimer des émotions de colère, alors que le client qui croit qu'une expression de vulnérabilité et de besoin occasionne l'abandon aura de la difficulté à exprimer de telles émotions. En pareil contexte, les réponses les plus appropriées que peut offrir l'intervenant sont l'exploration des émotions et une empathie soutenue. Par exemple, si le client critique les intervenants en général, mais éprouve de la difficulté à se montrer critique par rapport à son propre intervenant, ce dernier pourrait proposer : « Je remarque que tu parles des intervenants en général, mais que tu ne dis rien de précis à mon sujet. Tu peux m'éclairer sur le risque que ça représenterait pour toi de parler précisément de moi? »

Il est préférable d'effectuer des explorations de ce genre dès que l'évitement a lieu. De plus, il faut encou-



rager le client à découvrir son expérience du moment présent (p. ex. : « J'ai peur de t'offusquer ») plutôt que de s'engager intellectuellement dans des hypothèses éloignées (p. ex. : « C'est lié à ma peur des figures autoritaires »).

Il est essentiel que l'intervenant fasse preuve d'une empathie soutenue à cette étape et qu'il ne remette pas en question les craintes du client de manière à compliquer leur expression de façon plus approfondie.

À mesure que le client explore l'évitement, les émotions liées à l'expérience de rupture feront mieux surface.

Étape 5 : Affirmation de soi

Pour Safran et Muran (2000), à l'étape 5, le client est conscient de ses besoins et les exprime à l'intervenant. Il est parfois difficile pour un intervenant de faire la différence entre ce type d'affirmation de soi et l'affirmation préliminaire qui survient à l'étape 3. Dans ce contexte, l'affirmation de soi suppose l'acceptation de la responsabilité de ses besoins et de ses désirs, plutôt que l'expectative que l'autre connaîtra automatiquement ses besoins ou que l'autre sera obligé de les satisfaire. Ceci implique un certain degré d'individuation du client par rapport à l'intervenant. En revanche, l'expression de désirs et des besoins à l'étape 3 est souvent accompagnée d'un ton suppliant, contrit ou demandant. Elle peut aussi susciter une critique de soi. L'expression à l'étape 3 se rapproche donc davantage d'une expression d'indigence que d'une expression des besoins.

Une fois que le client a commencé à s'affirmer et à exprimer ses besoins, il est essentiel que l'intervenant y réponde de façon empathique et neutre. Ce type de réponse joue un rôle important dans la remise en question des attentes (conscientes ou non) qui ont compliqué l'affirmation de soi du client en premier lieu. Il arrive communément qu'un client s'affirme initialement d'une manière structurée par certains schèmes rela-

tionnels. Par exemple, un client dont le père était tyrannique et critique demande à l'intervenant d'être plus combattif. Lorsqu'un client s'affirme de cette manière, l'intervenant devrait tenter de se montrer empathique au besoin du client plutôt que d'interpréter immédiatement la demande comme étant le reflet d'un ancien schème relationnel. La seconde réaction risque de décourager le client dans ses tentatives d'affirmation de soi et peut l'amener à ignorer davantage ses besoins. En revanche, lorsque l'intervenant démontre de l'empathie pour les désirs du client, cela peut aider ce dernier à s'affirmer d'une façon qui est moins structurée par ses anciens schèmes relationnels. En conséquence, le client, dans l'exemple ci-dessus, pourrait ultimement être en mesure de demander à l'intervenant de lui offrir un plus grand soutien.



UN MODÈLE DE RÉOLUTION POUR LES RUPTURES DE CONFRONTATION

Le modèle de résolution des ruptures de confrontation présenté par Safran et Muran (2000) comprend six étapes (voir figure 2).

Étape 1 : Présence d'un marqueur de confrontation

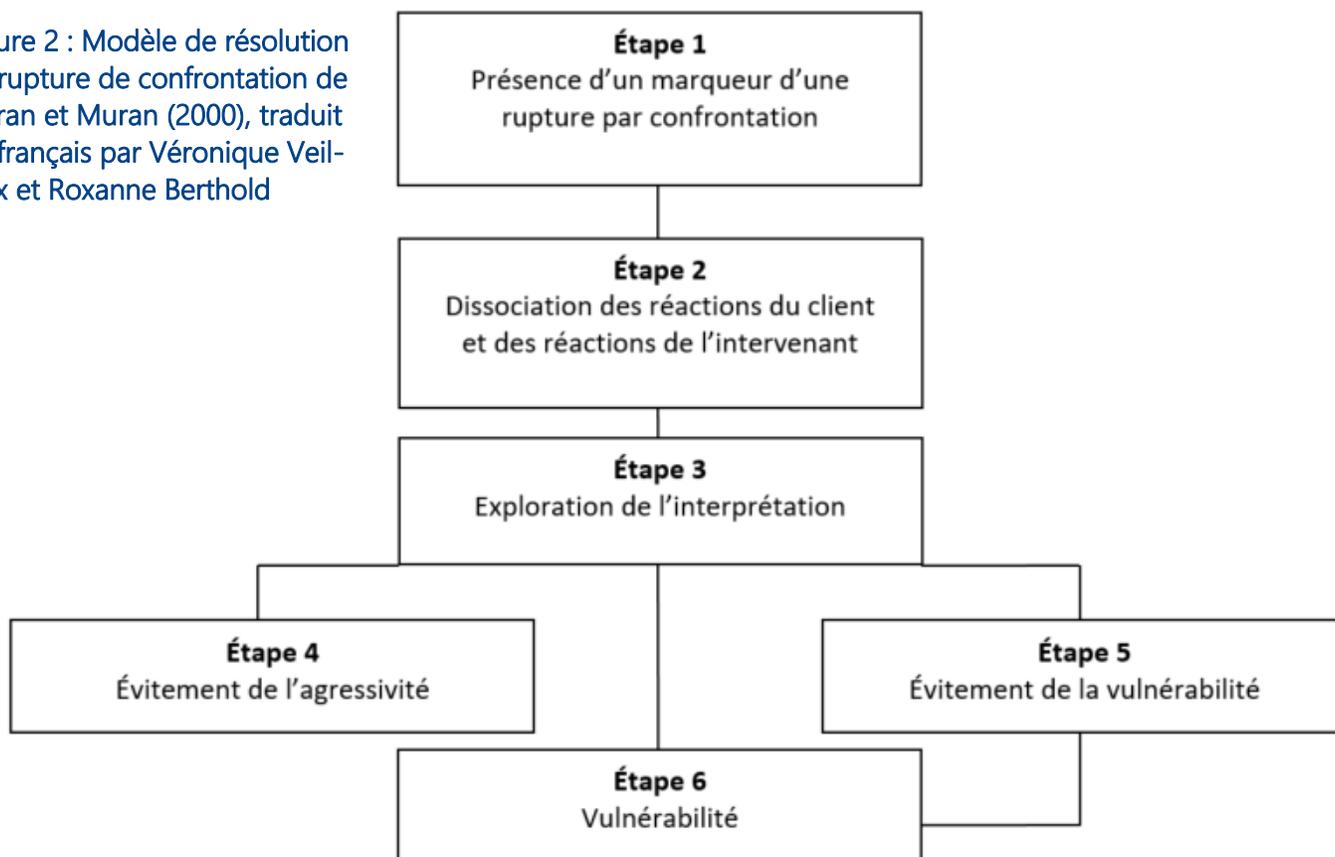
Pour Safran et Muran (2000), la première étape dans la résolution de rupture est constituée par la présence d'un marqueur de confrontation chez le client. Comme il l'a été mentionné antérieurement, les ruptures de confrontation risquent de susciter des émotions intenses et troublantes de colère, d'impotence, d'accusation de soi et même de désespoir chez l'intervenant. Bien que de telles émotions constituent aussi une réponse commune aux ruptures de confrontation, les intervenants éprouvent souvent beaucoup de difficulté à gérer le fait d'être l'objet d'une agressivité intense pendant une période de temps prolongée. Lorsque l'intervenant fait face à des émotions troublantes de la sorte, il peut être tenté de répondre en tant qu'être humain

par sa propre colère et son caractère défensif.

Étape 2 : Dissociation des réactions du client et des réactions de l'intervenant

Selon Safran et Muran (2000), lorsqu'un marqueur de rupture de confrontation survient, l'intervenant doit demeurer attentif et conscient des émotions difficiles qui émergent de lui alors qu'il est l'objet de l'agressivité du client; il doit également être prêt à reconnaître sa contribution à l'interaction intervenant/client et ce, sur une base permanente. Dans ce contexte, sa tâche n'est pas d'éviter ou de transcender des émotions colériques ou défensives, mais de faire preuve d'un vouloir continu à rester avec le client et à travailler à comprendre ce qui se passe entre eux dans le cadre des émotions difficiles qui émanent de chacun d'eux. La deuxième étape de résolution d'une rupture de confrontation implique une dissociation faite par l'intervenant de ses réactions de celles de son client. Comme il l'a été indiqué dans le contexte des ruptures de retrait, cette dissociation devra

Figure 2 : Modèle de résolution de rupture de confrontation de Safran et Muran (2000), traduit en français par Véronique Veilleux et Roxanne Berthold



s'opérer tout au long du processus de résolution de rupture. Pendant ce processus de dissociation, il est souvent essentiel que l'intervenant reconnaisse sa contribution à l'interaction.

Par exemple, l'intervenant pourrait dire au client : « J'ai l'impression que nous sommes aux prises avec un conflit de pouvoir en ce moment : pendant que j'essaie de te tenir responsable de tes frustrations avec ton suivi probatoire, toi, tu tentes de rejeter le blâme sur moi. » Un intervenant qui se sent critiqué ou attaqué peut commenter son expérience plutôt que de se défendre ou de contre-attaquer. Par exemple, il pourrait dire : « Je suis sur mes gardes parce que je me sens critiqué lorsque j'essaie de répondre à tes questions ou à tes préoccupations ». Ce type de métacommunication peut remplir plus d'un objectif : a) il peut aider l'intervenant à rétablir un espace interne qui s'est effondré; b) il peut



fournir au client une rétroaction qui l'aidera à reconnaître ses émotions négatives envers l'intervenant; c) il peut aider le client à répondre de ses actes.

A. rétablir l'espace interne

Lorsqu'un intervenant fait l'objet d'une agressivité intense, il peut se trouver paralysé par ses propres émotions, et ceci peut l'empêcher de réfléchir plus longuement à ce qui se passe dans l'interaction. En de telles circonstances, l'effondrement de l'espace interne (ou de l'espace analytique) est inévitable; l'espace interne correspond au type de conscience double qui est nécessaire pour être un participant-observateur.

Pour l'intervenant, le simple fait de communiquer une cer-

taine partie de ses propres sentiments de conflit par rapport à la situation peut permettre de rétablir l'espace analytique. Une telle expression ne signifie pas de déverser des émotions hostiles sur le client, mais plutôt d'exprimer sélectivement les facettes de son expérience avec le plus de tact possible. Par exemple, l'intervenant pourrait confier : « Je me sens vraiment attaqué et je lutte pour ne pas répondre sur la défensive » ou « J'hésite à dire quoi que ce soit par crainte de provoquer une autre attaque de ta part ».

B. offrir une rétroaction au client

Donner à un client agressif une rétroaction sur l'impact qu'il a sur l'intervenant peut l'aider à entrevoir sa contribution à l'interaction. Dans ce contexte, tenter d'interpréter la colère du client comme étant la réflexion d'une dynamique interne, telle que la projection d'une agressivité, peut être nuisible au processus thérapeutique. Ce type d'interprétation suppose que la colère réside uniquement chez le client, et non chez l'intervenant, ce qui peut entraîner chez ce dernier une projection inavouée de sa propre colère. Cependant, donner une rétroaction ne permet pas de blâmer le client pour l'interaction et ne prétend pas de placer l'intervenant à l'extérieur de l'interaction, bien assis sur une perche thérapeutique neutre. En outre, lorsqu'un intervenant peine à exprimer des éléments sélectionnés de ses émotions douloureuses et conflictuelles à propos de l'interaction aggressive, cet effort en soi communique au patient un message sain : les émotions d'agressivité ne sont pas trop toxiques pour être exprimées et gérées de façon explicite. Ceci peut ultimement l'aider à être plus à l'aise et à reconnaître pleinement ses propres émotions.

C. aider le client à répondre de ses actes

Lors d'une rupture de confrontation, le client peut parfois communiquer de façon complexe et incongrue. Par exemple, un client peut se plaindre au sujet du suivi offert par l'intervenant, mais au même moment nier qu'il est insatisfait de la relation présente. Lorsque ceci se produit, la première tâche de l'intervenant dans le cadre du processus de dissociation est de tenter de clarifier la nature de la communication incongrue qui a lieu. Le processus de clarification signifie d'aider le client à exprimer les émotions négatives sous-jacentes de façon plus directe, et donc, à répondre de ses actes. Par exemple, dans le cas d'un client qui exprime de façon sarcastique ses émotions négatives par rapport à l'intervenant, mais qui agit de façon conciliante au même moment, la première étape est de l'aider à reconnaître les émotions de colère sous-jacentes et à les exprimer directement.

La transition vers l'étape subséquente, soit l'exploration de l'interprétation (étape 3), est facilitée par un certain nombre de processus ayant lieu dans l'étape de la dissociation. Elle se fera :

- en établissant une métacommunication à propos de l'interaction plutôt qu'en usant des repréailles ou qu'en se retirant, l'intervenant peut commencer à exprimer ce qui se passe réellement dans l'interaction et à explorer l'interprétation qu'en fait le client. Par exemple, l'intervenant dit : « Tu sembles en colère. J'aimerais que tu m'en parles ».
- en reconnaissant l'impact que le client a sur lui, y compris tout sentiment de vulnérabilité ou d'impuissance qu'il peut ressentir, l'intervenant peut diminuer l'attaque et poser les balises permettant d'explorer une interprétation sous-jacente à la rupture.
- en aidant le client à engager une confrontation plus directe lorsque ce dernier confronte l'intervenant d'une façon indirecte. De cette façon, le client acquerra une meilleure prise de conscience des émotions qui suscitent la confrontation, ce qui facilitera l'accès aux processus d'interprétation sous-jacents.
- en exprimant ses émotions négatives et agressives d'une manière modulée, l'intervenant peut fournir un modèle au client pour qu'il puisse traiter l'agressivité sans que cela soit catastrophique.
- en reconnaissant sa propre contribution à l'interaction, l'intervenant peut diminuer l'impression qu'a le client d'être persécuté ou attaqué. Par conséquent, il peut en arriver à moins ressentir le besoin de se protéger en passant à l'attaque, ce qui lui permettra de commencer l'exploration de son interprétation de la situation de façon plus nuancée.

Étape 3 : Exploration de l'interprétation

Pour Safran et Muran (2000), à l'étape 3, la tâche du thérapeute est d'aider le client à découvrir son interprétation de l'interaction. Safran et Muran (2000) donnent l'exemple d'un client qui a l'impression que l'intervenant le traite avec condescendance ou lui reproche que le processus de changement ne progresse pas assez rapidement, ou encore d'un client qui a l'impression que l'intervenant tait des renseignements par rapport à



son dossier; en pareils cas, la tâche de l'intervenant est d'élucider les nuances dans les perceptions du client (qui sont souvent associées aux émotions de colère, de blessure ou de déception).

Lorsqu'un intervenant devient plus conscient de sa propre contribution à la relation thérapeutique, il peut être utile de reconnaître ouvertement cette contribution. Quand il ne peut pas voir initialement sa propre contribution à la situation, il doit encourager le client à exprimer comment l'intervenant y a contribué, selon lui. Dans ce processus, il est essentiel que l'intervenant soit disposé à apprendre de nouvelles choses sur lui-même et sur sa contribution à l'interaction, plutôt que de voir ce processus comme un moyen d'explorer exclusivement les processus d'interprétation sous-jacents du client.

Cette ouverture peut transformer la situation en réduisant le besoin de défense du client et en facilitant l'expression de perceptions subtiles qui peuvent être difficiles à communiquer complètement en l'absence d'un auditoire réceptif.

Par exemple, dans un cas où le client a l'impression que son intervenant fait preuve d'insensibilité en changeant l'heure d'un rendez-vous, il est essentiel que ce dernier soit ouvert à reconnaître cette possibilité afin de faciliter l'exploration de l'inquiétude du client, à savoir que son intervenant ne se soucie pas de lui. Ceci peut me-

ner à l'exploration de la méfiance générale du client devant le souci que lui portent les autres. Quand le client exprime les nuances dans ses perceptions, l'intervenant peut commencer à le comprendre à partir d'un point de référence interne. Lorsque ceci survient, le client aura moins tendance à prendre les paroles comme des attaques personnelles et à y répondre sur la défensive. Parallèlement, le client peut commencer à se sentir compris et validé et une partie de sa fureur et de sa rage réprimées se dissiperont peu à peu.

Dans certains cas, la capacité de l'intervenant à démontrer de l'empathie envers l'expérience du client amène la conclusion du processus de résolution. Dans d'autres cas, on passe à une exploration plus approfondie des besoins sous-jacents d'une nature encore plus vulnérable (étape 6) – un processus dont nous discuterons plus loin.

Étape 4 : Évitement de l'agressivité

Pour Safran et Muran (2000), durant les étapes 2 (dissociation) et 3 (exploration de l'interprétation), il est important que l'intervenant soit à l'affût de changements subtils dans les affects du client, et ce, de façon permanente. Même les clients qui se montrent le plus ouvertement agressifs ou hostiles envers leur intervenant vivront des moments d'anxiété ou de culpabilité à propos de l'expression de telles émotions agressives et tenteront d'annuler le mal qu'ils ont fait en justifiant leurs actes ou en les dépersonnalisant pour désamorcer le danger ressenti.

Si un intervenant se sent trop submergé par sa propre réponse émotionnelle à l'agressivité du client, il pourrait avoir de la difficulté à faire le suivi de ces changements. Par conséquent, il passera à côté d'une occasion importante d'explorer un mode habituel de fonctionnement du client. Par exemple, un client peut aller et venir entre un état de colère envers son intervenant, un état de culpabilité par rapport à l'expression de son agressivité et un état de colère provoqué par les émotions de culpabilité qui sont vécues comme étant intolérables. Dans ce type de situation, il peut être très utile pour l'intervenant de faire le suivi de ces changements subtils dans les affects du client et de l'aider à prendre

conscience des processus internes qui mènent à ces changements.

Étape 5 : Évitement de la vulnérabilité



Pour Safran et Muran (2000), un deuxième type d'évitement peut parfois survenir durant la résolution d'une rupture par confrontation : le repli défensif devant des émotions de vulnérabilité. Dans certaines situations, le client commencera à vivre des émotions de vulnérabilité avant de revenir à un état plus familier et sécuritaire d'agressivité. Lorsque ceci survient, il peut être utile pour l'intervenant de faire le suivi de ce changement et d'y attirer l'attention du client. Si le client est capable de prendre conscience de ce changement d'émotion, l'intervenant peut alors explorer ses processus internes.

Au départ, les clients éprouveront souvent de la difficulté à prendre conscience de ce changement. Même lorsque la prise de conscience est amorcée, ils continueront d'avoir de la difficulté à repérer les déclencheurs internes pertinents. Par contre, au fil du temps, il deviendra plus facile pour eux de faire le suivi des changements de leurs affects et d'explorer les processus internes qui déclenchent les changements (p. ex. : peur d'être abandonné ou critique de soi pour sa vulnérabilité).

Étape 6 : Vulnérabilité

Pour Safran et Muran (2000), les besoins et les désirs primaires, sous-jacents à l'agressivité du patient, peuvent prendre beaucoup de temps à faire leur apparition (des mois, voire des années). Dans certains cas extrêmes, il est possible qu'ils ne se manifestent jamais. Lorsqu'un intervenant a démontré durant une période de temps prolongée qu'il est prêt à prendre au sérieux les préoccupations sous-jacentes à l'agressivité du client, à tenter de les comprendre à partir du point de référence interne du client, et à explorer et à reconnaître sa propre contribution à l'interaction et à survivre à l'agressivité du patient, il ouvre la voie aux émotions et aux désirs liés à la vulnérabilité contre lesquels le client s'est débattu. Lorsque les besoins et les désirs se manifestent finalement, ils sont souvent exprimés sous forme de reconnaissance du désespoir.

Cela diffère toutefois des étapes précédentes du processus de résolution durant lesquelles le désespoir peut s'exprimer d'une façon cynique ou colérique qui rebute les autres. En effet, au fil du temps, le client en est venu à faire suffisamment confiance à l'intervenant pour lui laisser entrevoir la souffrance et la tristesse liées à son désespoir, et l'intervenant a suffisamment évolué pour gagner une appréciation plus profonde du client à titre de personne entière, et il est mieux en mesure de faire preuve d'empathie envers son désespoir.

Pour le client, l'expérience d'un intervenant qui se soucie de lui et de sa douleur peut être nouvelle, une expérience qui lui permet pour une première fois d'échapper à son sentiment d'isolement pour commencer à ressentir plus de compassion pour lui-même. En retour, ceci facilite l'émergence de besoins sous-jacents de soutien moral, des besoins qui ont été refoulés. Il est essentiel que l'intervenant réponde à toute émotion primaire et plus vulnérable soulevée dans ce contexte avec empathie et d'une façon qui la valide. Il est important de ne pas considérer ces émotions comme des besoins infantiles ou archaïques auxquels il faut renoncer. Il faut plutôt les voir comme des désirs humains normaux de vouloir qu'on s'occupe de soi et qu'on nous appuie.

Pour Safran et Muran (2000), dans certains cas, il peut être essentiel que l'intervenant assouvisse le désir du client. Par exemple, un client qui avait habituellement beaucoup de difficulté à reconnaître et à exprimer des besoins sous-jacents a finalement atteint dans son parcours le point où il est entré en contact avec certains de ses besoins. Durant une séance, il a demandé directement à son intervenant des conseils pour gérer un conflit avec un ami; il n'avait jamais fait une chose pareille auparavant. L'intervenant y a répondu en lui donnant des conseils, puis il lui a demandé comment il se sentait. La réponse du client a été de fondre en larmes.

Dans les cas où l'intervenant n'est pas en mesure d'assouvir le besoin sous-jacent ou choisit de ne pas le faire, il est important qu'il démontre de l'empathie et de la compréhension tout en définissant clairement les paramètres de l'intervention. Par exemple, un intervenant peut refuser la demande de son client de le voir tous les jours, mais tout de même démontrer de l'empathie envers ce besoin sans le dénigrer comme étant un simple cas de transfert. En pareils cas, il faut faire preuve d'empathie par rapport au besoin sous-jacent, à la souffrance et à la frustration inévitablement occasionnées par un désir non assouvi. Il est aussi important que l'intervenant aide le client à trouver des alternatives pour répondre à son besoin. Durant ce processus, le client réalise progressivement que l'intervenant est là pour lui.



EXEMPLE D'APPLICATION DU MODÈLE POUR LES RUPTURES DE RETRAIT (SAFRAN et MURAN, 2000)

Description du jeune

Adriano (nom fictif), a plaidé coupable aux chefs d'accusation suivants : 1) possession simple de crack ; 2) entrave à un agent de la paix et profération de menaces de causer la mort ou des lésions corporelles ; 3) défaut de se conformer à une peine ou à une décision. Âgé de dix-sept ans, l'adolescent en était à sa deuxième décision devant la Chambre de la jeunesse en vertu de la LSJPA. Pour ce délit, le tribunal a ordonné à Adriano d'exécuter 100 heures de travaux non rémunérés au profit de la collectivité. Il a aussi imposé une période de suivi probatoire d'une durée de douze mois, concurrente à la peine initiale.

L'adolescent a un lourd passé de négligence familiale; il a d'ailleurs été exposé très jeune aux problèmes de toxicomanie de sa mère. Cette dernière n'était présente que de façon intermittente. Quant au père, il s'est manifesté sporadiquement dans la vie de son fils, mais selon les dires de la mère, il a généralement été absent du portrait familial, délaissant ses enfants et se manifestant très rarement. Dans ce contexte, Adriano a vécu une instabilité importante qui se traduisait par de multiples placements en famille d'accueil, en foyers de groupe et en centre de réadaptation.

Il semble que l'adolescent a fait une coupure avec tous les milieux prosociaux : évolution dans une famille dysfonctionnelle, non-fréquentation scolaire, absence d'emploi, affiliation à des pairs délinquants. Il est donc difficile pour les intervenants d'avoir des indices sur le comportement d'Adriano à l'extérieur du cadre des rencontres. Dans le contexte de suivi probatoire, Adriano peut se conformer, probablement en faisant un calcul avantages-désavantages.

Généralement, il se présente à ses rencontres avec son délégué à la jeunesse; de plus, il est rarement absent lors des vérifications du couvre-feu. Dans le contexte des rencontres de suivi, il est collaborant et peut même se montrer ouvert aux interventions.

Il serait possible qu'Adriano se montre motivé à se trouver un travail lorsqu'il rencontre son délégué à la jeunesse simplement pour démontrer qu'il se soumet aux exigences de sa probation. Soulignons à cet égard qu'Adriano est un jeune homme qui est grandement institutionnalisé, il a connu de multiples intervenants dans sa vie et il est probablement en mesure de se conformer aux attentes de ces derniers, sans y adhérer nécessairement.

Par ailleurs, même si Adriano semble se conformer lors des rencontres de suivi, la méfiance du jeune devant les figures d'autorité reste toujours palpable.

Mise en application du modèle de résolution de ruptures de Safran et Muran (2000)

L'intervenante a eu l'occasion de rencontrer le sujet à maintes reprises en suivi individuel (2 fois par semaine). De plus, elle parlait une fois par semaine au téléphone avec l'adolescent dans le cadre de la vérification du couvre-feu. Au cours de cette période de suivi, l'intervenante a appliqué trois fois le modèle de Safran et Muran (2000). Voici la description de la deuxième situation.

Étape 1 : Présence d'un marqueur de retrait

Au cours d'une entrevue, l'intervenante a cherché à comprendre la raison pour laquelle Adriano n'était pas à son domicile à 21h00 lors de la vérification du couvre-feu la veille. Ce dernier a allégué qu'il n'avait jamais entendu la sonnerie de son cellulaire puisqu'il s'était endormi vers les 20h00 ce soir-là.

L'intervenante mettait en doute la vraisemblance des faits avancés par l'adolescent. Elle n'était pas sans savoir qu'Adriano était un oiseau de nuit; l'adolescent lui avait parlé à maintes reprises de son mode de vie nocturne. De surcroît, en début de rencontre, le sujet avait justifié son retard en stipulant qu'il s'était seulement réveillé vers 15h30 et qu'il lui avait été impossible d'arriver à son rendez-vous à l'heure convenue. L'intervenante a souligné la contradiction à l'adolescent avec un ton de voix neutre, sans aucune pointe d'ironie : « Si je comprends bien, tu t'es couché à 20h00 hier soir. Tu dormais profondément et tu as manqué l'appel du couvre-feu. Tu t'es seulement réveillé aujourd'hui en après-midi à 15h30. Est-ce que je résume bien les faits? ». En guise de réponse, l'adolescent a acquiescé d'un hochement de tête à peine perceptible.

Par la suite, il y a eu quelques minutes de silence. Adriano souriait en regardant fixement le plancher. Lorsque l'intervenante a questionné Adriano sur ce sourire, celui-ci a rétorqué: « Je souris parce que je suis un gars heureux dans la vie. Je suis comme ça depuis que je suis petit. J'aime la vie, j'aime les gens [...] Ma mère me disait que je souriais tout le temps quand j'étais petit». Adriano s'est entretenu ainsi sur le bonheur pendant quelques minutes. Il ne semblait guère convaincu de ce qu'il avançait; il tentait vraisemblablement de faire bifurquer le sujet de la discussion.

De toute évidence, il fallait éviter de prolonger cette conversation stérile avec Adriano; les marqueurs de retrait étaient manifestes. En effet, tel qu'énoncé dans le cadre théorique de référence, les réponses courtes et les changements abrupts de sujet peuvent être des indices de marqueurs de retrait.

Étape 2 : Dissociation des réactions du client et des réactions du thérapeute / début de l'exploration des émotions du client

Au cours de cet entretien, l'intervenante est restée attentive à ses réactions et à celles d'Adriano. Les réactions de l'intervenante révélaient qu'il y avait quelque chose dans la relation client/intervenante qui devait être explorée. Ainsi, lors de cette rencontre, l'intervenante sentait qu'elle travaillait plus fort qu'à l'habitude; elle a même éprouvé physiquement une certaine lassitude lorsque l'adolescent a fait un laïus sur le bonheur. Elle avait l'impression que les propos d'Adriano n'étaient pas sincères. Avant de continuer son intervention, l'intervenante s'est concentrée pendant quelques secondes sur sa respiration pour se recentrer; cela a été suffisant pour clarifier ses pensées.

L'intervenante s'est aussi intéressée aux réactions d'Adriano avant de continuer son intervention ; elle soupçonnait que les réponses d'Adriano quant aux motifs du non-respect du couvre-feu manquaient d'authenticité. Des indices non verbaux laissaient supposer qu'Adriano était inconfortable à ce moment précis de l'entretien. Ainsi, il regardait sans cesse le plancher, tapait du pied et affichait un sourire qui semblait davantage lié à de la gêne ou à une attitude défensive. Pour tenter d'interpréter les réactions de l'adolescent, l'intervenante s'est basée sur les caractéristiques des délinquants juvéniles, particularités dépeintes dans le cadre théorique de référence. Cela l'a aiguillonnée vers diverses hypothèses. D'une part, même si Adriano ne se montrait pas ouvertement rébarbatif à l'intervention, il n'en demeurait pas moins qu'il était un client non volontaire dans le processus de changement. Il était conscient qu'il devait se soumettre aux prescriptions de la loi, mais comprenait-il le bien-fondé des couvre-feux? Il est fort probable qu'il n'en voyait guère la pertinence. Adriano voyait peut-être le couvre-feu comme

une intrusion dans son intimité. Comme la plupart des adolescents, il revendiquait probablement un besoin d'agir sans les contraintes des adultes et le couvre-feu lui semblait sans doute une mesure astreignante et peu aidante. Il était possible qu'il ait falsifié les faits réels pour justifier le manquement au couvre-feu et rendre légitime le fait qu'il n'ait pas répondu à son cellulaire. À cet effet, l'intervenante avait d'ailleurs perçu au cours des quelques semaines de suivi qu'Adriano exprimait ses émotions et ses désirs de façon souvent indirecte ou en altérant la vérité. Sans vouloir se faire juge sur l'exactitude des faits relatés par Adriano, l'intervenante s'interrogeait sur les motifs sous-jacents aux comportements d'Adriano. Pourquoi cachait-il ou déformait-il la vérité? Craignait-il de perdre ses bénéfices secondaires? Était-ce sa façon habituelle d'affronter les menaces ou les difficultés de la vie? Une discussion reposant sur des questions de cette nature pouvait être utile pour faire progresser la relation entre l'adolescent et l'intervenante.

Après avoir dissocié ses réactions de celles du client, l'intervenante a dirigé l'attention d'Adriano vers la relation présente : « Je me souviens que tu m'as déjà dit que ce qui était le plus important pour toi dans la vie était d'être libre. Comment te sens-tu lorsque que je te questionne sur tes heures d'entrée? » Comme elle avait l'habitude de le faire avec Adriano pour développer son habileté à identifier les émotions, l'intervenante lui a présenté un document avec différents visages exprimant diverses émotions (bonheur, tristesse, colère, gêne, peur etc.) avec le nom de celles-ci inscrites en-dessous de chaque figure. En s'aidant de ces images, Adriano a été en mesure de répondre à la question en identifiant ses émotions. Par la suite, il a pu s'exprimer de manière plus détaillée. Il a, en outre, mentionné que le couvre-feu nuisait à sa vie sociale; qu'il se sentait parfois exclu de son groupe d'amis parce qu'il ne pouvait pas « faire la fête avec eux. » De plus, il a ajouté qu'ayant passé la majeure partie de son enfance et de son adolescence en institution, il avait toujours dû se soumettre à de multiples règlements. Il avait l'impression qu'il avait « perdu un bon bout de sa vie » dans les centres jeunesse, et que maintenant, étant au seuil de l'âge adulte, il devait encore « rendre des comptes » à sa déléguée à la jeunesse.

Étape 3 : Affirmation nuancée

Dans l'optique d'explorer davantage les émotions négatives d'Adriano, l'intervenante lui a reflété ceci : « Je peux imaginer que ça ne doit pas être facile pour toi de toujours me rendre des comptes sur tes heures d'entrée ». D'emblée, Adriano a émis le commentaire suivant : « C'est chiant les couvre-feux. Je pense que les policiers ou les délégués jeunesse sont plus là pour nous pogner que pour nous aider. » L'intervenante a répondu : « Je remarque que tu parles des policiers et des délégués jeunesse en général, mais est-ce que ça peut s'appliquer à moi aussi. Penses-tu que j'essaie de te coincer quand je te pose des questions sur tes heures d'entrée? » Adriano s'est rapidement rétracté en disant : « Non non. C'est ta job de me poser des questions sur les couvre-feux. De toute façon, c'est pas grave. Je me suis fait pogner à vendre, je dois dealer avec les conséquences. »

Étape 4 : Exploration de l'évitement

L'intervenante a donc mentionné ceci à l'adolescent : « J'ai l'impression que lorsque tu parles de quelque chose qui te préoccupe, tu finis toujours par dire que ce n'est pas grave...» Avec une certaine animosité, Adriano a répondu ceci : « Mais qu'est-ce que tu veux que je dise? » L'intervenante a gardé le silence. Adriano a fini par ajouter : « Bon. Ok. Right. Je suis pas rentré à 21h00 hier soir, j'étais chez des amis. Le pire c'est que je suis rentré 45 minutes après l'heure du couvre-feu. J'ai pas rappelé parce que je savais que j'allais avoir un manquement de toute façon. » En retour, l'intervenante lui a posé la question suivante : « Tu risques quoi à dire la vérité Adriano? » Il a affirmé qu'en fonction de ses expériences passées, il croyait que les intervenants qui étaient susceptibles de lui fournir un soutien étaient peu fiables. Il a spécifié que le fait de dire la vérité, dans le contexte des

centres jeunesse, avait souvent joué en sa défaveur. Adriano a notamment parlé de certaines révélations qu'il avait faites à une déléguée à la jeunesse concernant sa consommation quotidienne de marijuana, confidences qui auraient orientées certaines décisions du tribunal, ce qui lui aurait été néfaste. L'adolescent s'étant senti trahi, il en avait déduit que cette déléguée à la jeunesse avait tenté de le coincer. À la suite de ce dernier incident, il avait conclu qu'il ne pouvait se livrer ouvertement à aucun intervenant, il préférait ainsi taire certaines informations qui « pourraient se retourner contre lui ». De surcroît, il a ajouté qu'il n'avait pas l'impression que les délégués à la jeunesse se souciaient vraiment de ses besoins et désirs.

Étape 5 : Affirmation de soi

Lors de l'exploration de l'évitement, l'intervenante a donné à Adriano une réponse empathique et neutre; elle l'a soutenu dans ses tentatives d'exprimer ses émotions négatives. Pour faciliter le processus d'affirmation de soi, l'intervenante a proposé à l'adolescent d'identifier ses besoins fondamentaux, en lien avec ce qu'il avait énoncé antérieurement au cours de l'entretien. Cet exercice n'était pas trop complexe pour Adriano, il avait déjà eu à le faire à quelques reprises dans le cadre de rencontres de suivi, notamment lors de l'élaboration du plan d'intervention. Ainsi, le sujet a facilement été en mesure de cibler ses besoins spécifiques; il en est ressorti qu'il avait un besoin d'appartenir à un groupe de jeunes de son âge, un besoin d'être autonome et un besoin de se sentir en confiance avec les adultes. Selon Adriano, ces besoins avaient été laissés pour compte depuis qu'il était usager des centres jeunesse.

L'intervenante s'est aussi prêtée à l'exercice en nommant ses besoins. Cette dernière a mentionné à Adriano qu'afin de pouvoir l'encadrer, l'aider et le soutenir, il était très important pour elle qu'il respecte ses conditions de probation, incluant évidemment le couvre-feu. Elle lui a expliqué le bien-fondé logique de ces conditions. Même si les besoins d'Adriano et ceux de l'intervenante pouvaient sembler de prime abord divergents, il était important qu'ils puissent, de part et d'autre, y répondre de façon adaptée. Aidé par l'intervenante, Adriano a été appelé à trouver une solution qui pourrait satisfaire ses besoins et ceux de sa déléguée à la jeunesse. Ayant déjà fait un programme portant sur la résolution de problèmes, Adriano était en terrain connu. L'intervenante était là pour susciter la réflexion, elle avait évité toute approche trop directive et avait favorisé plutôt un questionnement socratique dans le but d'amener Adriano à élaborer son propre point de vue plutôt que d'adopter aveuglément le point de vue de l'autre pour lui faire plaisir. À la fin du processus, Adriano a été à même de nommer des alternatives pour répondre à ses besoins, en respectant le cadre des limites imposées par sa probation. Ce dernier en avait déduit qu'il était impératif qu'il se trouve un emploi dans un milieu propice au développement de réseaux sociaux. Il a mentionné que cela rendrait le couvre-feu moins pénible pour lui, car il aurait l'impression de « faire quelque chose de ses journées » et de « faire des rencontres ». Le Festival de jazz était un des employeurs visés, l'intervenante connaissait une personne travaillant aux ressources humaines de cette organisation qui pouvait faciliter l'embauche d'Adriano. Ce dernier semblait emballé par l'idée; il se visualisait bien travailler dans une atmosphère festive avec plusieurs jeunes de son âge.

Analyse de l'impact du processus de résolution de rupture de retrait

Le fait d'appliquer le modèle de résolution de rupture de Safran et Muran (2000) a été formateur et a permis de clore l'entretien sur une note positive. Il y a eu certains résultats tangibles à la suite de cette intervention. Entre autres, Adriano a réglé son problème de ponctualité; il arrivait parfois même à l'avance à ses rendez-vous. De plus, après cette rencontre, l'adolescent était plus vigilant quant au respect de son couvre-feu.

Par ailleurs, le fait de suivre toutes les étapes prescrites par le modèle de Safran et Muran (2000) et de l'appliquer dans son intégrité a permis à l'intervenante d'apporter à Adriano ce dont il avait peu bénéficié au cours de sa vie : du soutien, de la compréhension, de la constance, une absence de jugement, l'expression des émotions, des limites réalistes etc. Dans les circonstances, le sujet a peut-être eu une perception de l'intervenant qui s'écartait de sa vision initiale où ce dernier cherchait simplement à le « pogner ». Compte tenu de ce qui précède, il serait possible de corroborer le fait que, lors de l'entretien, l'intervenante a donné une réponse adaptée aux besoins de l'adolescent. Cela a favorisé une certaine progression du jeune dans l'exploration de ses besoins et a pu lui permettre d'identifier des moyens concrets pour répondre à ceux-ci, sans toutefois négliger les limites imposées par le suivi probatoire.

L'application du modèle de résolution de rupture de Safran et Muran (2000) a donné l'occasion à l'intervenante de continuer à accompagner l'adolescent dans le processus de changement. Cet entretien a rendu possible une forme de partenariat entre l'intervenante et Adriano, en mettant en valeur l'expertise de ce dernier et ses propres points de vue. La motivation intrinsèque du sujet a peut-être augmenté grâce à la mise à jour de ses perceptions et de ses besoins.

L'application du modèle de Safran et Muran (2000) a fourni des outils à l'intervenante, lui permettant d'éviter certains écueils dans la relation de travail. En effet, il aurait été vain de confronter banalement le jeune sur ses propos mensongers quant aux motifs de son manquement au couvre-feu. Il y a de fortes probabilités qu'il se serait davantage refermé et se serait cantonné à sa version initiale. En contrepartie, en appliquant le modèle de résolution de ruptures, l'intervenante s'est servi de la relation pour connaître davantage l'adolescent; la façon dont il se comportait au cours des rencontres a fourni de nombreux indices permettant de connaître ses croyances et ses schémas dysfonctionnels, notamment quant à sa relation avec les adultes en autorité, point charnière qui allait devoir être exploré lors de rencontres ultérieures.

EXEMPLE D'APPLICATION DU MODÈLE POUR LES RUPTURES DE CONFRONTATION (SAFRAN et MURAN, 2000)

Description du jeune

Steven (nom fictif) a été reconnu coupable pour les délits suivants : vol qualifié et usage d'une arme à feu, complot et possession non autorisée d'autres armes. Vu la gravité objective des délits, le juge a ordonné une période de probation d'une durée de douze mois. Après avoir consulté les plans d'intervention et les rapports de suivi de peine, force était de constater que ce jeune avait eu certaines difficultés à satisfaire aux exigences de son suivi probatoire (ne venait pas à ses rencontres avec son délégué jeunesse, a omis de se présenter aux rendez-vous pour une évaluation psychologique). Pour ces manquements, le juge avait ordonné une peine de garde de 90 jours. Âgé de dix-huit ans, a été reconnu coupable d'un autre délit, soit d'une voie de fait ; le juge lui a imposé une période de suivi probatoire d'une durée de six mois.

Dans un rapport psychologique, le psychologue qualifie le fonctionnement intellectuel de Steven comme étant de « l'ordre de la frontière entre l'intelligence lente et la déficience intellectuelle ».

Dans le rapport prédécisionnel, il est noté que Steven met souvent l'accent sur divers éléments contextuels pour expliquer ses comportements, sans assumer sa part de responsabilité dans ses délits. Issu d'une famille où la religion occupe une place prépondérante, Steven a la ferme conviction que le diable est à l'origine de sa délinquance. Sa mère, qui est pasteure, partage les mêmes croyances que son fils.

Steven, semble avoir une relation fusionnelle avec sa mère. Il est possible de constater que Steven dépend grandement de cette dernière, tant au niveau comportemental qu'au niveau cognitif. Lors de l'évaluation faite pour le rapport prédécisionnel, il mentionne qu'il « veut réussir dans la vie ». Interrogé sur sa signification de la réussite, il répond ceci : « Je veux faire tout ce que ma mère veut; que ma mère soit fière de moi ». De plus, il est à noter que la grande majorité des activités du quotidien du jeune s'articulent autour du noyau familial, autant sur le plan du travail, des activités récréatives que sur celui de la spiritualité. De façon générale, la famille semble occuper une place centrale dans la vie de l'adolescent. Lors d'une entrevue pour le rapport prédécisionnel, Steven mentionne qu'il fait « confiance seulement à sa mère, sa tante, ses frères et sa soeur ». Il mentionne aussi d'emblée « qu'il ne faut jamais faire confiance à personne, qu'il faut être prudent ». Steven a une certaine méfiance devant les figures d'autorité et une propension à se tenir sur ses gardes.

Dans un tel contexte, il peut être plus ardu pour l'intervenant d'établir une alliance thérapeutique avec le jeune puisque ce dernier est seulement en mesure d'être en relation avec les membres de sa famille et qu'il se méfie de toutes les personnes qui sortent du cadre familial.

Dès le commencement de la période de suivi, l'adolescent cumulait de nombreux retards à ses rendez-vous avec sa déléguée à la jeunesse; il pouvait même parfois omettre de se présenter aux rencontres. Dans un tel contexte, l'intervenante a cru pertinent de contacter une personne-ressource en déficience intellectuelle au CJM-IU qui pouvait lui proposer des solutions adaptées aux besoins spécifiques de cet usager. En tenant compte des limitations intellectuelles du sujet, l'intervenante a mis en place diverses mesures pour faciliter le cheminement du jeune dans les services LSJPA. Elle a notamment aménagé son horaire de façon à ce que l'adolescent ait toujours ses rendez-vous le même jour de la semaine, à une heure fixe, pour éviter qu'il ne soit trop perdu dans l'espace temps. Par ailleurs, l'intervenante s'assurait de téléphoner à Steven le jour précédent une rencontre pour lui confirmer son rendez-vous. De plus, elle lui laissait une marge de manœuvre pour les retards, en continuant néanmoins de trouver avec lui des moyens pour améliorer sa ponctualité.

Mise en application du modèle de résolution de confrontation de Safran et Muran (2000)

L'intervenante a eu l'occasion de rencontrer le sujet à maintes reprises en suivi individuel (1 à 2 fois par semaine). Au cours de cette période de suivi, l'intervenante a appliqué une fois le modèle de Safran et Muran (2000) et ce de façon partielle (que les étapes 1 et 2). Voici la description de cette mise en application.

Un jour, Steven ne s'est pas présenté à sa rencontre. Dans les jours suivants, l'intervenante a tenté à plusieurs reprises de contacter par téléphone l'adolescent ou les membres de sa famille, mais sans succès. L'intervenante a décidé de se présenter directement à son domicile, accompagnée de son superviseur où la mère du jeune a mentionné aux intervenants ne pas savoir où son fils était. Les intervenants se sont donc rendus à ce lieu de travail; tous les employés soutenaient ne pas avoir vu l'adolescent cette journée-là. À la suite de ces démarches chez l'employeur de Steven, les intervenants sont retournés au bureau sans avoir vu le jeune.

Étape 1 : Présence d'un marqueur d'une rupture par confrontation

Le lendemain de sa visite au domicile de Steven, soit le 1er juin, l'intervenante a reçu sur sa boîte vocale un message de l'adolescent à l'intérieur duquel ce dernier exprimait son mécontentement. Nous allons tenter d'analyser le contenu de ce message pour faire ressortir les marqueurs de confrontation.

D'emblée, c'est sur un ton plutôt hostile que l'adolescent a commenté sous forme de questions les procédures d'intervention de la personne responsable de son suivi. La première phrase du message qu'il a laissé sur la boîte vocale allait comme suit : « Allo, c'est Steven. Je suis pas disparu. Est-ce que c'était obligé que tu viennes chez moi pis au restaurant hier? Ma mère vient de me dire ça. C'est pas cool. » L'adolescent a signifié à l'intervenante qu'il lui apparaissait impertinent que les intervenants se soient rendus à sa résidence et à son travail pour assurer

son suivi probatoire. Selon lui, aucune urgence ne justifiait cette pratique, critique qu'il a formulée avec une certaine acrimonie.

Mais assez abruptement à l'intérieur de son message, l'animosité contenue de l'adolescent a semblé s'être dissipée. Ce dernier se confondait dès lors en excuses. Steven tentait par tous les moyens de justifier son manquement au rendez-vous avec sa déléguée à la jeunesse, de même que son absence de réponse aux différents appels téléphoniques ayant fait suite à ce manquement.

Il a été possible de mettre en exergue quelques indicateurs de confrontation qui étaient présents dans ce message. Tel qu'énoncé dans le cadre théorique de référence, la formulation de plainte à l'égard des paramètres de l'intervention peut être un marqueur de confrontation.

Étape 2 : Dissociation des réactions du client et des réactions du thérapeute

Au cours de l'entretien, l'intervenante s'est vite rendu compte qu'il y avait dissonance dans la relation; les indicateurs de confrontation étaient manifestes. Ce message vocal laissé par Steven a étonné l'intervenante, car il s'agissait d'une première fois où l'adolescent faisait preuve d'une certaine hostilité. Celui-ci avait effectivement toujours participé aux interventions avec un certain flegme, voire avec nonchalance; c'est-à-dire que, normalement, le sujet semblait présenter peu de réactions devant les diverses interventions. Son message vocal détonait ainsi avec son attitude habituelle.

Dans l'optique de se donner des paramètres d'analyse pour interpréter les réactions de Steven, l'intervenante s'est appuyée sur certaines caractéristiques des délinquants juvéniles, particularités présentées dans le cadre théorique de référence; cela l'a aiguillonnée vers quelques hypothèses.

Il est possible de soutenir que les visites des intervenants au domicile et au lieu de travail de Steven ont déplu à ce dernier. Comme il a été énoncé antérieurement, Steven semblait adopter une attitude de méfiance face à toutes les personnes qui ne faisaient pas parties de son cercle familial. Il s'avère donc peu surprenant que l'adolescent ait mal réagi à la suite des visites non annoncées des deux intervenants. Il est à mentionner que cette procédure des intervenants, bien que nécessaire, présentait fort probablement un caractère instigateur aux yeux de l'adolescent et, par le fait même, une connotation autoritaire. En effet, tel que formulé précédemment dans la recension des écrits, les adolescents ne considèrent pas nécessairement les interventions provenant de l'adulte comme un soutien, mais comme une intrusion dans leur intimité (Pham et Lascaux ; 2009); les jeunes revendiquent la liberté d'action et leur autonomie. À partir de ce constat, il devient donc facile de comprendre les motifs sous-jacents à la réaction de Steven.

En dépit de sa méfiance face aux figures d'autorité, l'adolescent semblait grandement dépendant de l'approbation de sa mère dans divers aspects de sa vie, ce qui a été mentionné précédemment. Par conséquent, le fait que les intervenants étaient allés à la résidence familiale et s'étaient entretenus avec la mère de Steven plaçait possiblement l'adolescent dans un certain inconfort; il redoutait peut-être que l'image que sa mère se faisait de lui puisse avoir été ternie. En effet, compte tenu qu'il semblait avoir une relation fusionnelle avec sa mère et que les opinions de cette dernière étaient chères à ses yeux, il se peut que l'adolescent ait craint que la perception, voire l'appréciation que sa mère avait de lui ait été altérée à son détriment à la suite de la visite des intervenants.

Le message vocal de Steven a suscité chez l'intervenante deux réactions distinctes. La première réaction consistait en une forme de soulagement devant la capacité du jeune à réagir activement aux interventions de l'adulte, lui qui, tel que précisé plus haut, avait tendance à une certaine impassibilité. Ce message présentait donc une

valeur informative pour l'intervenante dans la mesure où il offrait de nouveaux paramètres pour mieux cerner les schèmes comportementaux de l'adolescent.

Néanmoins, le message vocal de Steven avait soulevé quelques interrogations à l'endroit de ce jeune de suivi. D'une part, le fait que l'adolescent a téléphoné à l'intervenante pour exprimer son mécontentement démontrait qu'il était capable d'une certaine débrouillardise dans des moments charnières pour lui, ce dont il n'avait jamais fait preuve avant cet événement. D'ailleurs, il mentionnait toujours à l'intervenante qu'il n'était pas en mesure de lui téléphoner, car il disait perdre systématiquement le numéro de téléphone de ses délégués à la jeunesse. D'autre part, ce message sur le répondeur était définitivement mieux articulé que le discours courant de Steven. Tous ces éléments avaient conduit l'intervenante à se demander si le jeune n'avait pas utilisé à mauvais escient, soit pour des fins de manipulation, le diagnostic de lenteur intellectuelle dont il avait fait l'objet dans le cadre de son suivi. En exagérant par exemple une lenteur cognitive, l'adolescent aurait effectivement pu penser rendre l'intervention plus souple et se permettre de rester plus vague lors des échanges avec les différents acteurs de son suivi. Certes, toutes ces propositions étaient hautement hypothétiques. L'intervenante devait donc prendre le recul nécessaire afin d'être en mesure d'analyser ces diverses questions de façon plus nuancée. Il appartenait donc à l'intervenante de dissocier ses propres réactions des réactions de Steven pour y voir plus clair. Elle devait ainsi clairement déterminer l'origine des différentes réactions qu'elle avait éprouvées pour savoir lesquelles provenaient de ses propres schèmes de référence.

Bien entendu, il aurait été intéressant d'explorer les émotions de Steven en temps réel, lorsqu'il a laissé le message sur la boîte vocale de l'intervenante. Il n'en demeure pas moins qu'il était pertinent de continuer à expérimenter le modèle de rupture de Safran et Muran (2000), et ce, même à postériori. À la suite de ce message vocal, l'intervenante avait prévu aborder la situation avec Steven lors de la rencontre suivante, puisqu'elle n'arrivait pas à le joindre par téléphone. Toutefois, l'adolescent n'est pas venu à son rendez-vous à la date prévue; fidèle à sa tendance à se manifester au bureau de rencontre de manière aléatoire, à des moments impromptus, le jeune s'est présenté à une date antérieure à celle du rendez-vous fixé, alors que l'intervenante n'était pas sur les lieux cette journée-là. Un autre intervenant a rencontré le jeune et puisqu'il connaissait son dossier, il a ainsi pu aborder avec ce dernier la question de ses différents manquements.

L'intervenante a finalement rencontré l'adolescent quelques jours plus tard, une rencontre à l'intérieur de laquelle elle souhaitait discuter avec lui de la rupture de confrontation, avec l'intention d'appliquer le modèle de Safran et Muran (2000). Néanmoins, elle n'a pas même eu le temps d'installer ce dialogue que le jeune, de sa propre initiative, a abordé directement l'incident. En effet, dès son entrée dans le bureau, sans aucune intervention de la personne en charge de son suivi, le jeune s'est d'emblée excusé pour le message vocal laissé plusieurs jours plus tôt. Avec recul, il disait regretter le ton initial de son message. Il prétendait avoir agi sous l'effet de la nervosité. Le jeune avait de la difficulté à articuler ses propos de manière concise à ce moment-là et digressait.

Pour aider le jeune à dissocier ses propres réactions des réactions de l'intervenante, cette dernière lui avait fait remplir une grille où il devait associer un comportement à des émotions, des sensations et des pensées à partir de l'incident relaté précédemment.

L'intervenante s'était chargée de rédiger elle-même les réponses proposées par l'adolescent, permettant à ce dernier de se concentrer uniquement sur l'articulation de ses propos. Ce dernier était initié à cet exercice, car il l'avait fait à quelques reprises lorsqu'il était en garde. Soulignons ici que l'intervenante, reconnaissant sa propre contribution à l'interaction, avait au préalable rempli devant son jeune de suivi le même questionnaire concernant ses propres émotions, ses propres sensations et ses propres pensées quant au message vocal laissé par Steven, cela dans l'optique de faire du modelage.

Steven se montrait en mesure de dissocier ses propres réactions des réactions de l'intervenante, c'est-à-dire qu'il parvenait à identifier la nature des émotions qu'il avait ressenties sans toutefois être capable de nommer les pensées sous-jacentes à cet état affectif; il affirmait ne pas se souvenir des motifs de sa colère lors de son message vocal. Comme un certain laps de temps s'était écoulé entre l'enregistrement du message vocal de Steven et sa rencontre avec l'intervenante, il a peut-être été plus ardu pour l'adolescent de se souvenir avec précision des pensées qu'il entretenait lors de cet appel téléphonique. D'autant plus que les limites intellectuelles du sujet contribuaient à priori à miner ses capacités mnésiques. Par ailleurs, il serait approprié de se demander si le jeune n'aurait pas préféré éviter de s'exprimer sur les déclencheurs de sa frustration, ne voulant pas nécessairement se révéler à son intervenante. Cette dernière aurait bien voulu que le sujet lui fournisse davantage d'indices afin de mieux connaître ses croyances et ses schémas, notamment quant à sa relation avec les adultes en autorité, mais elle a jugé préférable de mettre un terme à l'exercice et de ne pas se rendre à l'étape subséquente, soit l'étape de l'exploration de l'interprétation. Témoignant de la perte de concentration de l'adolescent, elle ne voulait pas que l'exercice qu'elle comptait refaire plus tard apparaisse comme un fardeau à l'adolescent, le rendant ainsi rébarbatif à une poursuite ultérieure de la démarche. Une quantité respectable d'objectifs que l'intervenante s'était fixés avait tout de même été atteints, à savoir l'identification de ses réactions. L'intervenante tenait pour acquis que, dans l'éventualité d'une autre rupture, elle serait en mesure de se rendre avec le jeune à une étape ultérieure du processus de résolution de rupture.

Analyse de l'impact du processus de résolution de rupture de confrontation

L'application, du modèle de Safran et Muran (2000), quoique partielle, a donné l'occasion à l'intervenante de se questionner non seulement sur les réactions de son jeune de suivi, mais aussi sur les siennes. Tout au long du processus, cette dernière est restée attentive à son ressenti; elle l'a utilisé comme indicateur de dissonance.

Par ailleurs, l'application de ce modèle a conduit l'intervenante à une réflexion introspective portant sur ses méthodes d'intervention avec cet adolescent. Ainsi, l'intervenante s'est demandé si elle apportait une réponse équilibrée aux besoins de son client. Répondait-elle à ses besoins de façon débordante? Tentait-elle de pallier simplement les manques du jeune plutôt que de favoriser son développement et son autonomie? Quelle était la réponse la plus adaptée aux besoins de l'adolescent? Comment distinguer de manière objective les limitations intellectuelles de Steven de la pure négligence dans le contexte d'un suivi d'une heure par semaine? Les deux parties (adolescent et intervenante) s'entendaient-ils réellement sur les objectifs de travail? Quelles étaient les meilleures mesures à mettre en place pour accompagner le jeune dans le processus de changement? Ce sont ces questions qui ont articulé la réflexion que l'intervenante avait entrepris au cours de l'application du modèle de Safran et Muran (2000). Bien qu'aucune réponse soutenue ne se soit dégagée de ce questionnement, ce dernier n'aura pas été sans incidence sur le suivi de Steven, étant donné qu'à la fin de son stage, l'intervenante a partagé ces réflexions aux autres membres de la cellule SID qui, ainsi, étaient mieux outillés pour poursuivre le suivi de l'adolescent.

Dans un autre ordre d'idées, lors de cette rupture, il a été impossible pour l'intervenante de suivre toutes les étapes prescrites par le modèle de Safran et Muran (2000) et d'en appliquer l'intégrité. Puisque le sujet avait des limitations intellectuelles, il fallait davantage de temps pour passer à travers le processus de résolution de rupture. Or, la question n'est pas tant de vérifier la faisabilité de l'application de ce modèle avec des individus ayant des déficiences intellectuelles, mais bien de tenter de déterminer comment il serait possible de l'adapter pour en faciliter l'application avec cette clientèle spécifique.

Enfin, il est à mentionner que l'intervenante n'a pas été consciente d'autres ruptures dans la relation thérapeutique avec ce jeune de suivi. Dans ce contexte, elle a seulement été en mesure d'appliquer un fois le modèle de Safran et Muran (2000) avec ce dernier.

Références

- Baillargeon, P., Leduc, A. et Côté, R. (2003). Les modèles expérimentaux du processus de résolution des ruptures de l'alliance thérapeutique. *Revue de psychoéducation et d'orientation*, 32 (2), 373-392.
- Baillargeon, P., Pinsof W.M. et Leduc A. (2005). Modèle systémique de l'alliance thérapeutique. *Revue européenne de psychologie appliquée*, 55, 137-143.
- Baillargeon, P. et Puskas, D. (2013). L'alliance thérapeutique: conception, pratique. *Défi jeunesse*, 19(3), 4-9.
- Binder, J.L. et Strupp, H.H. (1997). Negative process : A recurrently discovered and underestimated facet of therapeutic process and outcome in the individual psychotherapy of adults. *Clinical Psychology : Science and Practice*, 4, 121-139.
- Bordin, E.S. (1979). The generalizability of the psychoanalytic concept of the working alliance. *Psychotherapy : Theory, research and practice*, 16, 252-260.
- Florsheim, P., Shotorbani, S., Guest-Warnick, G., Barratt, T. et Hwang, W. (2000). Role of the working alliance in the treatment of delinquent boys in community-based programs. *Journal of Clinical Child Psychology*, 29 (1), 94-107.
- Gaston, L. (1990). The concept of the alliance and its role in psychotherapy: theoretical and empirical considerations. *Psychotherapy*, 27 (2), 143-152.
- Guay, J. (2009). *Les clientèles récalcitrantes*. Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal.
- Horvath, A. O. et Luborsky, L. (1993) The role of therapeutic alliance in psychotherapy. *Journal of Consulting Psychology*, 61(4), 561-573.
- Horvath, A.O. et Symonds, B.D. (1991). Relation between working alliance and outcome in psychotherapy : A meta-analysis. *Journal of Counseling Psychology*, 38 (2), 139-149.
- Miller, W.R. et Rollnick, S. (2006). *L'entretien motivationnel : Aider la personne à engager le changement*. Paris : Dunod.
- Phan, O. et Lascaux, M. (2009). L'entretien motivationnel chez l'adolescent présentant des conduites addictives. *Annales Médico-Psychologiques*, 167, 523-528.
- Safran, J.D. et Muran, J.C. (2000). *Negotiating the therapeutic alliance: A relational treatment guide*. New-York: Guilford.
- Safran, J.D. et Muran, J.C. (2011). Repairing alliance ruptures. *Psychotherapy*, 48 (1), 80-87.

MODÈLE DE RÉOLUTION POUR LES RUPTURES DE **RETRAIT**

ÉTAPE 1
Présence d'un marqueur
de retrait

ÉTAPE 2
Dissociation des réactions du
client et des réactions de
l'intervenant / début d'exploration
des émotions du client

ÉTAPE 3
Affirmation nuancée

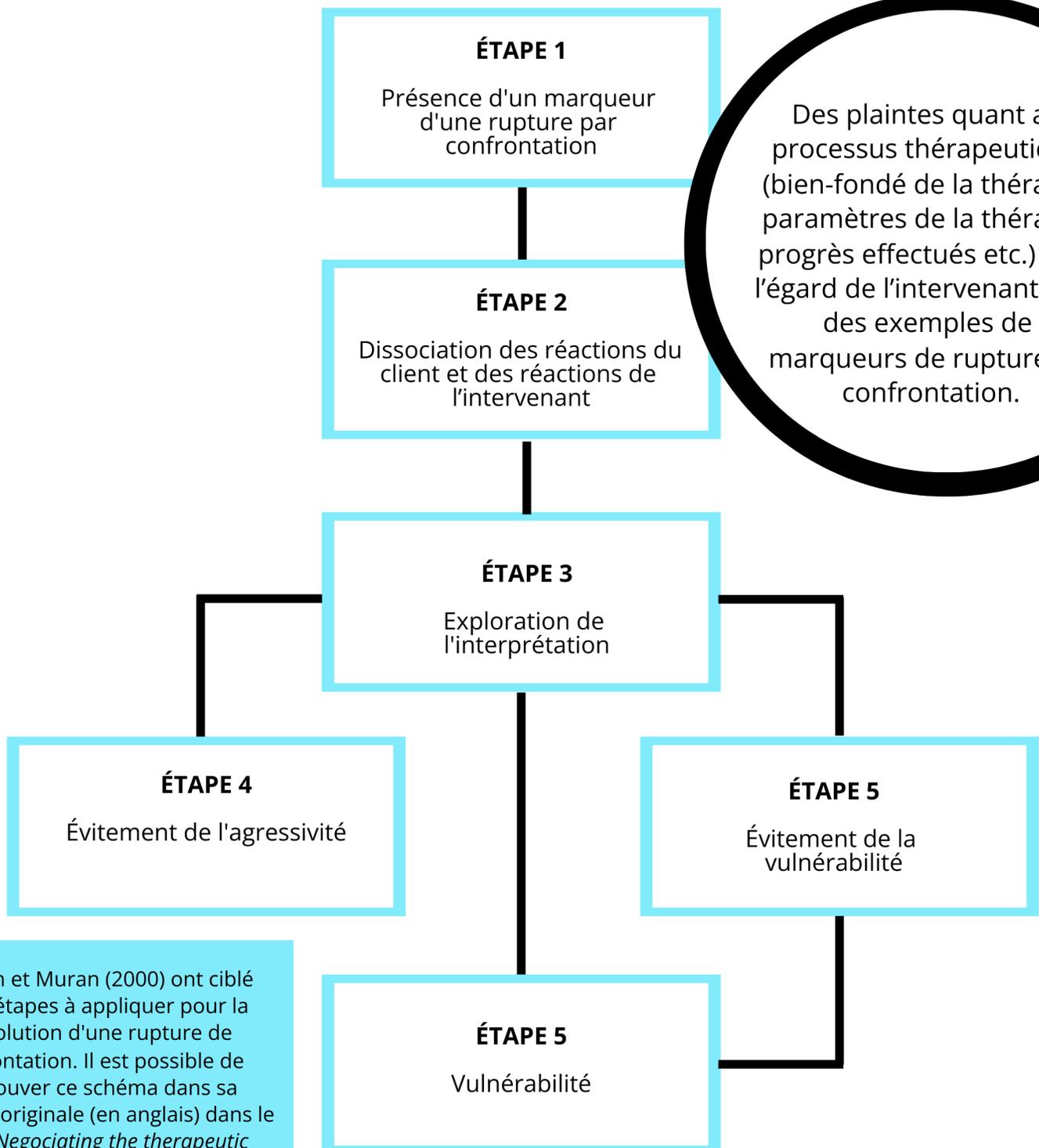
ÉTAPE 5
Affirmation de soi

ÉTAPE 4
Exploration de l'évitement

Le déni, les réponses courtes, les changements de sujet abruptes et l'intellectualisation des expériences douloureuses sont des exemples de marqueurs de rupture de retrait.

Safran et Muran (2000) ont ciblé cinq étapes à appliquer pour la résolution d'une rupture de retrait. Il est possible de retrouver ce schéma dans sa version originale (en anglais) dans le livre *Negotiating the therapeutic alliance: A relational treatment guide*.

MODÈLE DE RÉOLUTION POUR LES RUPTURES PAR **CONFRONTATION**



Safran et Muran (2000) ont ciblé cinq étapes à appliquer pour la résolution d'une rupture de confrontation. Il est possible de retrouver ce schéma dans sa version originale (en anglais) dans le livre *Negotiating the therapeutic alliance: A relational treatment guide*.